

## NOTE D'ADMINISTRATION

Note applicable à l'ensemble du personnel lié par un contrat de travail avec Total SA, Total Raffinage Marketing, Total Lubrifiants, Total Additifs et Carburants Spéciaux, Total Fluides, TotalGaz, Elf Exploration Production, Total Infrastructures Gaz France, Total Exploration Production France, CDF Energies, Total Raffinage Chimie, Total Raffinage France et Total Petrochemicals France.

Une convention de soutien à la politique de réserve militaire a été signée le 28 juin 2005 entre Total et le Ministère de la Défense. Un avenant a été conclu le 28 juin 2010 afin de reconduire la convention pour une durée de cinq ans.

Au titre de cette convention, les salariés réservistes des sociétés Total SA, Total Raffinage Marketing, Total Lubrifiants, Total Additifs et Carburants Spéciaux, Total Fluides, TotalGaz, Elf Exploration Production, Total Infrastructures Gaz France, Total Exploration Production France, CDF Energies, Total Raffinage Chimie, Total Raffinage France et Total Petrochemicals France pourront s'absenter pour période d'ESR (Engagement à Servir dans la Réserve) jusqu'à 10 jours ouvrés par an avec maintien de leur salaire et conservation de la solde qu'ils auront perçue.

Ces absences seront pointées « absences rémunérées » sur l'imprimé d'absence, complétées de la mention manuscrite « période militaire ESR » dans la case « observations ».

Pendant les périodes autorisées, les salariés concernés bénéficieront d'un maintien de leurs droits aux prestations sociales conventionnelles, sous réserve des limites d'exclusion prévues aux contrats passés avec les organismes assureurs. Ils feront leur affaire, en liaison avec l'autorité militaire, de la couverture des risques non couverts par ces contrats.

Le texte de la convention et son avenant sont joints pour information à cette note. Ce document est également disponible sur le MAP/ les RH Groupe/ Dispositifs sociaux.



François VIAUD

Directeur des Ressources Humaines